Assurance Agria Assurance « Sur Mesure »

Agria
Assurance pour Animaux

Fiche d'information du produit d'assurance
Compagnie : Agria Assurance pour Animaux
Consulter les conditions et la police d'assurance pour connaître tous les détails.

DE QUEL TYPE D'ASSURANCE S'AGIT-IL ?

Agria Assurance « Sur Mesure »	Cette assurance indemnise les frais vétérinaires, lorsque votre chien présente des symptômes cliniques de maladie ou lorsqu'il subit un accident.

Qu'est-ce qui est inclus dans l'assurance ?

- ✓ Nous indemnisons les soins vétérinaires à hauteur du plafond annuel choisi lors de la souscription de l'assurance :
  1 500 euros, 3 000 euros ou 4 500 euros.
- ✓ Nous indemnisons la visite chez le vétérinaire, le coût de la chirurgie et des soins consécutifs, l'analyse de sang et d'urine, le diagnostic par imagerie ainsi que la rééducation.
- ✓ Nous indemnisons l'opération si le chien a ingéré un objet étranger ou est gravement empoisonné.
- ✓ Nous indemnisons les examens médicaux et les traitements à la clinique, ainsi que les médicaments prescrits pour un traitement à domicile.
- ✓ Les frais d'euthanasie et de crémation sont inclus dans l'assurance.
- ✓ Nous indemnisons les soins de prévention à hauteur de 80 euros par an (vaccins, stérilisation, ostéopathie, ... voir les conditions d'assurance pour la liste complète des soins indemnisés).

Assurances complémentaires possibles :

Agria Assurance complémentaire Élevage Soins vétérinaires
Agria Assurance complémentaire Portée de chiots
Agria Assurance complémentaire Responsabilité Civile

Qu'est-ce qui n'est pas inclus dans l'assurance ?

- ✕ Déplacements du vétérinaire.
- ✕ Les traitements préventifs non mentionnés dans les conditions particulières.
- ✕ Médicaments non mentionnés dans l'index des médicaments vétérinaires français et compléments alimentaires.
- ✕ Maladies, blessures ou autres défauts qui ont commencé ou sont apparus avant la date de prise d'effet de la police, indépendamment du moment où les symptômes se manifestent pour la première fois. C'est l'évaluation vétérinaire qui détermine quand la maladie, la blessure ou le défaut est appar.

Exclusions liées à certaines races

Les races Sharpeï, Boston Terrier, Bouledogue Français, Bulldog Anglais et Carlin sont sujettes à des exclusions et à des conditions particulières, listées dans les conditions d'assurance.

Existe-t-il des limitations à la couverture de l'assurance ?

- ! L'assurance comporte une franchise fixe et un taux de remboursement. La franchise fixe est déduite une seule fois pendant la période de franchise de 365 jours.
- ! Cette assurance couvre les vices cachés, les maladies articulaires, les opérations plastiques et certains traitements dentaires sous réserve que le chien soit couvert par une assurance Agria soins vétérinaires depuis avant l'âge de 4 mois.

Où s'applique l'assurance ?

- L'assurance Agria Assurance « Sur Mesure » est valable en France métropolitaine (Les DOM TOMS ne sont pas couverts). Elle est également valable jusqu'au renouvellement du contrat, dans les autres pays de l'Union Européenne, en Norvège, au Royaume-Uni et en Suisse, à partir du jour de départ de la France métropolitaine, sauf indication contraire dans les conditions ou la police.

Quelles sont mes obligations ?

Vous êtes tenu de prendre les précautions suivantes pour prévenir ou limiter les maladies et les blessures chez le chien :

1. Vous devez vous conformer à la loi sur la protection des animaux en France et aux autres législations, ordonnances et dispositions qui visent à prévenir maladies et blessures chez les animaux. Vous devez aussi respecter les décisions et les ordres des vétérinaires ou des autorités.
2. Si l'animal tombe malade ou se blesse ou présente des symptômes de maladie, des signes de léthargie ou une perte de poids, vous devez immédiatement consulter ou appeler un vétérinaire.
3. Vous devez suivre les instructions et les recommandations du vétérinaire concernant le traitement, la convalescence et la rééducation du chien.
4. Vous devez consulter ou appeler le vétérinaire de nouveau si la santé de l'animal ne s'améliore pas avec le traitement en cours, la convalescence et la rééducation.

Quand et comment dois-je payer ?

Pour confirmer votre souscription et nous permettre de mettre en place votre prélèvement, nous vous invitons à nous faire parvenir votre formulaire SEPA accompagné d'une copie de votre RIB dans les plus brefs délais. Consultez les conditions pour connaître tous les détails relatifs aux paiements.

Quand commence et finit l'assurance ?

- L'assurance prendra effet à minuit, c'est-à-dire le jour suivant celui où vous avez souscrit la police, ou à partir d'une date particulière convenue et elle est soumise à un délai de carence de 20 jours pour les maladies et à un délai de carence de 24 heures pour les accidents.
- Sauf accord contraire, la période d'assurance est toujours d'un an. Le contrat d'assurance est reconduit automatiquement s'il n'est pas résilié.

Comment puis-je résilier mon contrat ?

- Quand vous souscrivez votre assurance sur internet, auprès de nos ambassadeurs ou de notre service client, vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours.
- Vous pouvez résilier votre assurance avec effet immédiat si votre animal décède, est vendu ou s'il disparait. Autrement, la résiliation se fait à la date anniversaire de votre contrat.
- Contactez nous pour toute demande de résiliation.